



PARC MUNICIPAL DES SPORTS

André ROCHE

REGLEMENT INTERIEUR - ANNEXE 1

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Selon arrêté municipal de décembre 2022

Horaires d'été : du 15 mars au 14 novembre

Horaires d'hiver : du 15 novembre au 14 mars

		OUVERTURE DES PORTES	DEBUT DES ACTIVITES ASSOCIATIVES	FIN DES ACTIVITES ⁽¹⁾	FERMERTURE
LUNDI au VENDREDI	PERIODE SCOLAIRE <u>HORAIRES D'ETE</u>	8H00	8H30	22H00	22H30
SAMEDI ⁽²⁾		8H00	8H15	20H00	20H30
DIMANCHE ⁽²⁾		8H00	8H30	19H30	20H00

LUNDI au VENDREDI	PERIODE SCOLAIRE <u>HORAIRES D'HIVER</u>	8H30	8H30	22H00	22H30
SAMEDI ⁽²⁾		8H00	8H15	20H00	20H30
DIMANCHE ⁽²⁾		8H00	8H30	19H30	20H00

		OUVERTURE DES PORTES	DEBUT DES ACTIVITES ASSOCIATIVES	FIN DES ACTIVITES ⁽¹⁾	FERMERTURE
LUNDI au VENDREDI	HORS PERIODE SCOLAIRE (sauf grandes vacances)	8H00	9H00	22H00	22H30
SAMEDI ⁽²⁾		8H00	9H00	20H00	20H30
DIMANCHE ⁽²⁾		<u>HORAIRE D'ETE</u>	8H00	9H00	19H30

		OUVERTURE DES PORTES	DEBUT DES ACTIVITES ASSOCIATIVES	FIN DES ACTIVITES ⁽¹⁾	FERMERTURE
LUNDI au VENDREDI	HORS PERIODE SCOLAIRE (sauf grandes vacances)	8H30	9H00	22H00	22H30
SAMEDI ⁽²⁾		8H30	9H00	20H00	20H30
DIMANCHE ⁽²⁾		<u>HORAIRE D'HIVER</u>	8H30	9H00	19H30

		OUVERTURE DES PORTES	DEBUT DES ACTIVITES ASSOCIATIVES	FIN DES ACTIVITES ⁽¹⁾	FERMERTURE
LUNDI au VENDREDI	15 JUILLET au 15 AOUT	8H30	10H00	20H00	20H30
SAMEDI		8H30	10H00	20H00	20H30
DIMANCHE		8H30	10H00	20H00	20H30

Cas particuliers		
	Evacuation des usagers	Fermeture
24 décembre	12H30	13H00
31 décembre		
Manifestations municipales	Fermeture possible des infrastructures	

(1) *Les usagers doivent avoir quitté les surfaces sportives au plus tard 30 minutes avant la fermeture du Parc des Sports A. ROCHE. Ils disposent du temps restant jusqu'à l'heure de fermeture pour regagner les accès.*

(2) *Pour les samedis et dimanches, en période scolaire, avec rencontres sportives officielles programmées en soirée par les fédérations sportives, les horaires d'ouverture peuvent être les suivants (sous réserve de la validation de la Direction des Sports) : ouverture des portes à 8h00, début des activités à 8h15, fin des activités à 22h00 et fermeture des portes à 22h30.*

Pour les samedis et dimanches, hors période scolaire, avec rencontres sportives officielles programmées en soirée par les fédérations sportives et ne pouvant être reportées, il sera possible de solliciter la Direction des Sports pour procéder à l'ouverture des installations, le temps de la rencontre officielle, sous réserve de validation.



PARC MUNICIPAL DES SPORTS André ROCHE

REGLEMENT INTERIEUR - ANNEXE 2

CONDITIONS D'OUVERTURE OU DE FERMETURE SUR LES JOURS FERIES

Selon arrêté municipal de décembre 2022

Le Parc Municipal des Sports André Roche sera fermé **tous les jours fériés tombant en semaine.**

Des cas dérogatoires seront possibles les jours suivants :

LUNDI DE PAQUES	Fermé ⁽¹⁾
FETE DU TRAVAIL (1 ^{er} mai)	Fermé ⁽¹⁾
VICTOIRE 1945 (8 mai)	Fermé ⁽¹⁾
ASCENSION	Fermé ⁽¹⁾
LUNDI DE PENTECOTE	Fermé ⁽¹⁾
FETE NATIONALE (14 juillet)	Fermé ⁽¹⁾
TOUSSAINT (1 ^{er} novembre)	Fermé ⁽¹⁾
ARMISTICE 1918 (11 novembre)	Fermé ⁽¹⁾

(1) Pour les rencontres officielles programmées par les fédérations sportives un jour férié, ne pouvant être reportées, il sera possible de solliciter la Direction des Sports pour procéder à l'ouverture des installations, le temps de la rencontre officielle, sous réserve de validation.

Le Parc Municipal des Sports André Roche sera fermé, **sans dérogation possible,** les jours suivants :

JOUR DE L'AN (1 ^{er} janvier)	Fermé
ASSOMPTION (15 août)	Fermé
NOEL (25 décembre)	Fermé